

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DU TERRITOIRE MESSIN

Vendredi 17 janvier 2020, grand salon de l'Hôtel de Ville

Les membres du Comité de pilotage (COFIL) du Contrat local de santé (CLS) du territoire messin se sont réunis à l'Hôtel de ville, le Vendredi 17 janvier 2020, sous la présidence de Madame Catherine MERGEN-MOREL, Conseillère Déléguée à la Santé, à la Prévention Sanitaire et au Développement Social et de Madame Lamia HIMER, Déléguée territoriale de Moselle de l'ARS Grand Est.

Participants : voir liste ci-jointe

Destinataires : Membres du COFIL

INTRODUCTION

Mme Catherine MERGEN-MOREL ouvre la séance en remerciant les membres du COFIL pour leur implication et contribution au cheminement du CLS ainsi que l'ARS pour son investissement à ses côtés au sein du CLS. Elle rappelle également son estime pour tout le travail mené et qu'il faut continuer dans ce sens car le CLS concerne tout le monde et permet à chaque citoyen de faire des choix éclairés sur sa santé.

Le CLS étant une action de promotion de la santé, elle évoque le fait que le pourcentage alloué aux dépenses de santé représente 10% du PIB mais celui relatif à la prévention à de la santé ne correspond qu'à 3%. C'est pourquoi il reste de grandes choses à faire en termes de prévention et promotion de la santé et cela passe par le CLS qui, depuis 2009, donne cette légitimité à la Ville de Metz.

Mme Lamia HIMER s'associe aux propos de Mme Catherine MERGEN-MOREL et souligne notamment l'importance du CLS.

Elle ajoute que dans les évolutions qui seront envisagées et travaillées par la suite, le CLS sera l'un des deux outils de structuration de la santé sur les territoires, le deuxième étant les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Elle évoque également l'objectif ARS de déploiement des CLS sur l'ensemble du territoire Grand Est au cours des deux prochaines années. Ils apportent une dynamique de partenariat et de projets qui visent à mieux répondre aux évolutions sociétales.

Elle indique également que les usagers demandent davantage de réponses rapides. Le CLS doit être l'outil qui permettra à terme d'avoir ces réponses réactives. En effet, tout travail fait dans le cadre du CLS est d'identifier l'ensemble des besoins sur le territoire, de toujours être attentif à ce qui est nécessaire, de mettre en place pour réduire les inégalités sociales et

territoriales de santé. Le CLS vise à travailler en complémentarité de l'ensemble des champs et apporter des résultats significatifs sur le territoire.

RELEVÉ DE DECISIONS

Vous trouverez en pièce jointe de ce document le support présenté lors du COPIL du CLS et qui vous donnera des informations sur tous les sujets abordés.

Dans ce document ne sont repris que les points qui ont fait l'objet de remarques ou d'échanges particuliers.

Fonctionnement : subventions 2020

Mme Christelle ENAUX-BOHL, Chef de la mission seniors, santé et handicap de la Ville informe que cette année, en vue des élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 Mars 2020, les dates limites de dépôt des demandes de subventions sont décalées : La première au 15 mars pour une décision en mai, pour poursuivre sur ce rythme: 15 mai – 15 juillet.

Elle ajoute que 3 comités techniques (COTECH) sont prévus en 2020 (mars, mai et août).

M. Jérôme BEGUINET, Chargé de mission ARS explique qu'en parallèle du CLS il y a le contrat de ville et que des actions santé peuvent être déposées dans le cadre d'appel à projet du contrat de ville. Il ajoute que la coordination est assurée avec Metz Métropole pour intégrer en complément les actions santé qui peuvent être développées dans le cadre du contrat de ville. Puisqu'il y a des actions qui, même si elles sont déposées dans le cadre du contrat de ville, correspondent aux objectifs des fiches actions du CLS.

Parcours de sport santé VITAMETZ

Mme Christelle ENAUX-BOHL évoque la création d'un circuit de parcours de sport-santé "le parcours ruisseau St-Pierre" et à Magny la correction de deux existants: les parcours " Jean-Marie Pelt" et "le vieux pont de Magny".

Ce qui permettra à tous et notamment les personnes les plus en distance avec le sport de pratiquer une activité physique accessible. Pour sa création, VitaMetz a fait l'objet d'une expertise par le comité de quartier de Magny et des membres du Conseil des seniors de la ville de Metz. Les parcours VitaMetz seront inaugurés au 1er trimestre 2020 et accompagnés de panneaux illustrés de conseils de coach, des modes d'emploi des agrès et du mobilier urbain. Des séances d'initiation et d'accompagnement des seniors seront proposées. L'objectif est que les clubs sportifs et les associations s'approprient les parcours et les installations.

Mme Lamia HIMER rappelle que depuis le 1er mars 2019 est déployé sur l'ensemble des départements du Grand Est le programme Prescri'Mouv qui a pour objectif d'améliorer la santé et la condition physique des patients adultes atteints de maladies chroniques, grâce à la pratique d'une activité physique. Elle accentue sur le travail qui a été fait avec l'Assurance Maladie pour sensibiliser les médecins à ce programme, qui propose une évaluation par un professionnel de l'activité physique et sportive et 3 parcours distincts selon les besoins de la personne

Parcours 1: Conseils en matière d'activité physique

Parcours 2: Pratique d'une activité physique encadrée auprès d'un professionnel, labélisé Prescri'mouv par le CROS Grand Est (Comité Régional Olympique et sportif).

Parcours 3: Accompagnement spécifique

Elle ajoute que l'ambition actuelle est de poursuivre le déploiement sur l'ensemble des territoires du Grand-Est notamment en Moselle Est où il y a moins de partenaires identifiés et de s'accorder avec les autres partenaires financeurs, notamment les mutuelles afin d'identifier comment les patients peuvent être mieux accompagnés vers un retour à l'activité physique.

Conseil local de santé mentale du territoire messin (CLSM)

Mme Catherine MERGEN-MOREL remercie l'ARS, M. Olivier ASTIER, Directeur du CH Jury et M. Stéphane TINNES-KRAEMER, Coordonnateur du CLSM du CH de Jury pour l'investissement consacré au CLSM, qui constitue un outil formidable pour la mise en place d'un axe essentiel du CLS. Elle ajoute que les actions mise en œuvre dans le cadre du CLSM sont d'une part, des pistes à une alternative de l'hospitalisation des patients et non une substitution à celle-ci d'autre part, ces actions visent à arrêter les tabous sur les maladies psychiques qui peuvent nous concerner à un moment de nos vies.

M. Olivier ASTIER rejoint les propos de Mme Catherine MERGEN-MOREL et appuie sur le fait que la psychiatrie a toute sa place dans ce dispositif mais pas plus. L'hospitalisation est un moment de la prise en charge du patient qu'il faut réduire au maximum. Il constate également que le travail fait est considérable puisqu'il a permis d'aboutir à de belles réussites.

M. Stéphane TINNES-KRAEMER complète les propos de Mme MERGEN-MOREL en ajoutant que toutes les actions sont concernées par la lutte contre la stigmatisation des personnes malades psychiques et de l'institution psychiatrique.

Il informe également que sur le territoire de Metz Métropole, une centaine d'acteurs concernés par les questions de santé mentale sont identifiés. Plus de la moitié a déjà participé aux groupes projets et aux actions mises en place. Il rappelle aussi qu'une semaine d'information à la santé mentale a lieu tous les ans au mois de mars pour informer la population et permet aux professionnels de se rencontrer e. La prochaine édition aura lieu du 16 au 29 Mars 2020.

Il ajoute que le principal constat à la suite de la mise en place du CLSM a été la reconnaissance des acteurs entre eux et de la notion de santé mentale. En conséquence plusieurs outils ont été développés :

- Un site internet www.sante-mentale-territoire-messin.fr, qui est un espace de partage d'informations à destination des professionnels et du grand public.
- Un guide santé mentale, qui est un document où on y retrouve un annuaire des structures concernées par les questions de santé mentale. Des fiches pratiques sont également disponibles à destination des professionnels pour approfondir leurs connaissances sur certains sujets mais aussi la possibilité pour les partenaires qui le

souhaitent de se présenter de manière plus spécifique en renseignant des fiches détaillées

Des outils complémentaires s'adressant aux professionnels existent:

- La carte des ressources de santé mentale, qui recense l'essentiel des acteurs en santé mentale sur Metz disposant d'un flash code qui renvoie à l'annuaire interactif.

M. Jérôme BEGUINET précise qu'un autre outil propre au CLSM est disponible sur le site internet CLSM : un moteur de recherche des centres médico-psychologiques (CMP) Il suffit d'entrer son adresse pour connaître le CMP de référence puisque la psychiatrie publique est sectorisée.

M. Stéphane TINNES-KRAEMER explique que les collaborations et ces outils ont su prouver leurs utilités. Il donne l'exemple du partenariat entre les bailleurs et le Centre Hospitalier de Jury qui a permis une intermédiation locative et qui se poursuit en une collaboration renforcée à la demande des bailleurs afin de construire des réponses. La finalité étant de soutenir les bailleurs lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés. Il porte également à connaissance que, sur la question du logement, un certain nombre de partenaires sont impliqués et bénéficient du contexte local avec la démarche "logement d'abord" qui est portée par Metz Métropole.

M. Jérôme BEGUINET ajoute que l'on pourrait imaginer que les professionnels hospitaliers aient plus de connaissances concernant les psychopathologies et à la manière de se comporter auprès du public atteint de pathologies.

En complément, M. Olivier ASTIER fait savoir que c'est une action à croiser avec la démarche nationale concernant les Premiers Secours en Santé Mentale. Ce qui valorise le travail fait puisqu'on s'aperçoit que le programme mis en place sur les actions de sensibilisation au niveau du CLSM se rapproche beaucoup de ce qui est développé au niveau national en termes de Premiers Secours en Santé Mentale.

M. Khalifé KHALIFE, Conseiller régional s'interroge sur la place consacrée au Centre Pierre Janet mais également sur ce dispositif qu'il estime ne pas être assez orienté vers le mal être des jeunes. Aussi, il a le sentiment que ces actions se focalisent sur les malades lourds et non sur le bien-être général qui nécessiterait plus une assistance psychologique que psychiatrique.

Mme Catherine MERGEN-MOREL indique que le Centre Pierre Janet intervient dans le nouveau groupe projet psychotraumatique auprès des personnes migrantes. Elle souligne également que le Centre Pierre Janet fait de la consultation de psychologie payante et ajoute que le bien être des jeunes est un élément du diagnostic et que ce qui a été présenté correspond à ce qui a été fait dernièrement.

Mme Lamia HIMER ajoute qu'il y a une identification de priorité pour laquelle il y a des actions à mener sur la politique globale de santé mentale qui est organisée au niveau départemental en lien avec l'ARS et des actions qui vont être définies dans le cadre du projet territorial de santé mentale. Cet axe sera retravaillé au regard des besoins qui ont été identifiés. En parallèle, des actions sont déjà financées pour travailler sur la prise en compte

des besoins des étudiants mais aussi des écoles. Elle précise que le Centre Pierre Janet est associé à un certain nombre d'actions à travers les partenaires avec lesquels il collabore.

M. Jérôme BEGUINET précise que le Centre Pierre Janet organise des portes ouvertes chaque année et l'information est relayée dans le cadre du CLS.

Perspectives 2020 et CLS 2

Le CLS arrivera à sa fin le 9 novembre 2020.

M. Khalifé KHALIFE félicite les partenaires du CLS au nom de la Région Grand Est. La santé n'étant pas une compétence régionale, la collectivité n'a apporté son soutien financier qu'aux actions jeunesse. Afin de retravailler en amont pour élargir leurs compétences d'intervention mais aussi dans le but de le faire passer à leur commission plénière au plus tard à l'automne, Khalifé KHALIFE demande si le CLS 2 est en cours de préparation.

Mme Catherine MERGEN-MOREL indique que le CLS 2 sera fait à partir d'un diagnostic, comme ça avait été le cas pour Nancy. Aussi, il est possible que le CLS 2 ait une ampleur métropolitaine puisque d'autres communes souhaitent intégrer le CLS, mais cela dépendra de la volonté politique à la suite des élections.

Mme Lamia HIMER ajoute que dans la programmation du CLS on associe beaucoup et de plus en plus le Conseil Régional.

Mme Catherine MERGEN-MOREL fait savoir que dès le début du CLS il y avait une volonté d'élargir celui-ci, c'est la raison pour laquelle des éléments d'information sur le territoire de Metz Métropole sont disponibles. Le diagnostic du CLS a été établi sur le territoire métropolitain. Si les priorités ne sont pas identiques dans une grande ville et un petit village, les problématiques peuvent être les mêmes et il faut donner aux habitants les moyens pour qu'ils puissent faire eux-mêmes des choix éclairés concernant leur santé. Elle accentue également sur le fait que la santé au sens large est une notion transversale qui concerne toutes les délégations municipales : urbanisme, seniors, développement durable ...

M. Jérôme BEGUINET rejoint les propos de Mme Catherine MERGEN-MOREL : le renouvellement du diagnostic permettra de faire une mise à jour et une comparaison.

M. Jean-François SCHMITT, Maire de Ars-Laquenexy et Vice-président à la Métropole de Metz souligne que Metz Métropole s'implique déjà dans de nombreuses actions comme le Rupt de Mad ou le logement d'abord. Avec la prise de certaines compétences départementales récentes tournant autour du logement des jeunes, la cohésion sociale, il y a beaucoup de pistes qui vont pouvoir contribuer à une agrégation plus grande de la Métropole.

M. Jérôme BEGUINET indique la possibilité de s'inspirer de l'exemple de Strasbourg où il y a un CLS métropolitain et un CLS communal, en fonction des thématiques.

Mme Sophie CHARPENTIER, Chargée de mission santé à la Région Grand Est ayant connaissance des CLS Alsaciens fait remarquer qu'il est dommage par exemple pour un habitant de Schiltigheim qui travaille à Strasbourg de ne pouvoir bénéficier des actions mises en œuvre dans la capitale Alsacienne

Mme Lamia HIMER précise que les CLS sont élaborés au regard des priorités que se donnent les collectivités territoriales pour s'adapter aux spécificités et enjeux de chaque territoire.

M. Jérôme BEGUINET rappelle que le CLS tel qu'il est défini par la loi doit décliner la politique régionale de santé de l'ARS sur les territoires, par conséquent, cela concerne l'ensemble des champs de la santé : prévention, promotion, etc.

Pour le Maire de Metz,
La conseillère déléguée



Catherine MERGEN-MOREL

Pour l'ARS Grand Est,
La Déléguée Territoriale Moselle



Lamia HIMER